

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2015 à 19H00 A CHARLIEU (Communauté de Communes)

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme Mercedes CARRENO à M René VALORGE, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Monsieur DUBUIS Pascal (Villers)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (25 novembre 2015)

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>37</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>3</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>32</b>

## Compte-rendu des décisions du Président

- Maison des services - équipement extérieurs : valide le devis d'équipement urbain pour un montant de 455 € HT pour l'achat d'un cendrier et d'un range vélo.
- Maison des services – Risque incendie : valide le devis de DESAUTEL pour un montant de 1 444,80 € HT pour les plans d'évacuation.
- Achat de matériel pour l'installation d'éviers au bâtiment enfance jeunesse : valide le devis de la SAS LOMABRI BRICOMARCHE pour l'acquisition de 466,81 € HT de matériels pour la réalisation de plan de travail avec évier au bâtiment Enfance Jeunesse.
- Maison des services – Equipement matériels PRNL : valide le devis de Performance pour l'achat de 2 écrans et un système de vidéo-surveillance pour un montant de 2 952,81 € HT.
- Maintenance logiciel ANC : retient l'offre de G2C pour la maintenance et l'assistance sur le logiciel Cartajour pour un montant annuel de 1 500 € HT. Le contrat sera effectif du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

- Bâtiment Enfance Jeunesse : retient le devis de SR Menuiserie, pour un montant de 3 135 € HT pour la fourniture et la pose d'une porte PVC.
- Maintenance des ascenseurs : retient l'offre de Loire Ascenseurs pour un montant annuel de 2 550 € HT soit 850 € HT par équipement (centre administratif, enfance jeunesse, médiathèque) et retient l'offre de Loire Ascenseurs pour la mise en accessibilité des différents ascenseurs pour un montant total de 6 581 € HT à répartir en investissement comme suite : 2 446 € HT sur le programme bâtiments administratifs du budget principal, 2 195 € HT sur le programme médiathèque du budget principal et 1 940 € HT sur le programme espace services du budget principal.



## **TOURISME CULTURE :**

### - **Voie verte**

Le Cabinet d'études SECHERESSE CONSULTANTS fait une présentation détaillée des éléments de l'étude de faisabilité relative à l'aménagement de la voie verte (voir document joint).

M Yves THORAL demande si le montant financier comprend uniquement les étapes 1, 2 et 3 ou si les petites boucles sont incluses ? Les petites boucles ne sont pas comprises dedans, car il s'agit de linéaires routiers existants qui pourront être empruntés à partir de la voie verte. M Daniel PRETRE demande si l'entretien est inclus ? Non, il va falloir prévoir 750 € par km pour un an (élagage, tonte...). M Jérémie LACROIX indique que le département part sur les mêmes caractéristiques. M Bruno BERTHELIER indique qu'il est important de suivre le calendrier du Département et que dans le cadre du CTD une subvention de 200 000 € sera versée par le Département et une autre de 250 000 € par la Région. Il ajoute que la collectivité pourrait prétendre à une subvention européenne dans le cadre d'un appel à projets pour les chemins de St Jacques de Compostelle pour des équipements annexes. M Jean-Luc FAVARD demande où en est la partie de Vougy appartenant à RFF ? M Bruno BERTHELIER répond que RFF ne souhaite pas vendre pour l'instant, mais que des conventions peuvent être passées permettant l'usage du tracé. M.VALORGE conclut que cette étude servira de base de travail pour un phasage dans le temps et une définition précise des linéaires retenues en fonction bien sur des capacités d'investissement, de l'implication des autres collectivités notamment de Roannais agglomération, des négociations avec RFF et un propriétaire.

### - **Médiathèque**

M Bruno BERTHELIER présente la convention qui précise les conditions d'octroi de l'aide technique et financière du Département de la Loire, à travers les missions de sa médiathèque départementale, à Charlieu-Belmont Communauté, d'une population de 24 300 habitants pour le fonctionnement de sa bibliothèque-médiathèque de catégorie 1.

#### **Niveau de contractualisation :**

x horaires d'ouverture 21 heures 30

x superficie du local, local dédié spécifique (*sauf convention dépôt*) 450 m<sup>2</sup> de surface utile

x budget d'acquisition 15 500 euros pour l'acquisition d'imprimés et 3 500 euros pour les documents audio-visuel, sur une base de 7 000 habitants

x personnel formé poursuite des engagements sur l'offre de formation MDL, CNFPT...

#### **A noter, sont prévues par la médiathèque départementale :**

- 6 visites sur place, à la médiathèque, sur rendez-vous, pour des renouvellements partiels de livres, cd audio, dvd vidéo, limités à 600 documents, livraison par la médiathèque départementale.

- acheminement, 8 à 10 fois par an, de 50 réservations maximum, par navette légère

- des échanges partiels, sur rendez-vous, au cours de deux demi-journées banalisées par mois.

Une réunion sera organisée courant janvier entre les bibliothèques communales et la médiathèque intercommunale.

**Proposition : Autoriser M. le Président à signer une convention triennale avec la Médiathèque Départementale de la Loire.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **ECONOMIE THD**

### **- THD Rendu de la phase Avant Projet Détaillé**

M Jean-Luc MATRAY explique que l'APS sur Charlieu (tranche 1 du projet d'aménagement d'infrastructure) dénombrerait 2525 prises et l'APD en chiffre 3020. Après un échange avec le SIEL, le chiffrage APD a été ramené à 2565 prises.

### **- THD Examen de la convention de travaux**

Le projet de convention de travaux proposé par le SIEL est examiné en conseil. Compte tenu des éléments ci-dessus, la convention pourrait être signée en mentionnant le nombre de prises financé pour la tranche 1 (2565).

**Proposition : Autoriser M. le Président à signer une convention de travaux.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **- Vente d'une parcelle sur la zone du Brionnais**

Par courrier en date du 10 Novembre 2015, la SARL Traiteur Millet, a demandé à poser une option foncière sur un terrain d'environ 5 231 m<sup>2</sup> situé sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu.

Par délibération en date du 30 Mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains desservis situés sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu à 15 € HT/m<sup>2</sup>.

**Proposition :**

**- approuver le principe de la vente à la SARL Traiteur Millet, d'une parcelle située sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu et dont la surface provisoire est de 5 231 m<sup>2</sup>. La surface exacte du terrain ainsi que le statut juridique de l'acquéreur seront précisés dès que l'étude du projet de la SARL Traiteur Millet aura avancé.**

**- fixer le prix de vente à 15 € H.T./m<sup>2</sup>**

**- dire que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités et que le permis de construire sera soumis à l'avis de l'Architecte Paysagiste afin de respecter les exigences du Conseil Départemental concernant la labellisation de la Zone d'Activités**

**- interdire au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes**

**- dire que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur**

**- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **DECHETS MENAGERS :**

### **- Vote de la redevance déchets 2016 budget annexe pays de Charlieu**

M Henri GROSDENIS rappelle que les tarifs de la redevance générale incitative ont subi une augmentation de 2 % en 2015 (conseil du 20 novembre 2014) successivement à une précédente augmentation en 2014. Une projection de l'exécution budgétaire jusqu'au 31/12/2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement ; toutefois il y a lieu de noter que le budget primitif 2015 a été exécuté avec un excédent de fonctionnement reporté de 287 000 € et devrait finir avec un solde positif estimé à seulement 150 000 € (en bref si l'on prend les dépenses et les recettes de l'année le solde de fonctionnement serait déficitaire de près de 140 000 €).

Compte tenu des économies escomptées sur la collecte des ordures ménagères suite au nouveau marché et sur la reprise en régie de la facturation en 2017, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2016.

**Proposition : valider l'annexe financière 2016 au règlement RGI en place qui prévoit un maintien des tarifs pour 2016.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Vote de la redevance déchets 2016 budget annexe canton de Belmont de la Loire.**

Une projection de l'exécution budgétaire jusqu'au 31/12/2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement qui vont permettre sur 2016 de poursuivre la mise en place de la RGI (ouverture supplémentaire déchetterie, collecte encombrants, cartons des professionnels, renforcement des points de tri sélectif...);

La redevance peut être maintenue aux mêmes tarifs qu'en 2014 et 2015 soit 152 € par foyer et 10.15 € par place pour les structures d'accueil collectif.

**Proposition : valider le montant de la redevance 2016 pour les 9 communes du canton de Belmont de la Loire tel que décrit ci-dessus.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Déchetterie de Belmont** : M Pascal DUBUIS signale que les horaires de la déchetterie de Belmont vont être modifiés avec 8 heures d'ouvertures supplémentaires. C'est un agent de la commune de St Germain la Montagne qui effectuera ce temps en plus. Une convention sera signée avec la commune et la communauté de communes dans le cadre de la mutualisation pour une mise à disposition de 7 H 30 hebdomadaire.

**Proposition : autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

 **ENVIRONNEMENT** :

- **Vote de la redevance valorisation des boues 2016 :**

M René VALORGE explique que les tarifs ont été revus en février 2015 à la baisse. Une projection de l'exécution budgétaire jusqu'au 31/12/2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement encore conséquent (à noter nous avons perçu en 2015 des recettes de 2013 ce qui vient fausser le résultat). Dans l'attente des résultats de la consultation pour le transport des boues et la gestion de la STEP il y a lieu de reconduire les tarifs. Il ajoute qu'une phase de réflexion est en cours avec le bureau d'étude SECUNDO, pour préparer un cahier des charges préalable au lancement d'une consultation pour le marché boues au printemps 2016

**Proposition : reconduire la part fixe à 9,10 € et la part variable à 0,1929 € pour l'année 2016.**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

- **Vote des redevances assainissement non collectif 2016 :**

Pour mémoire les tarifs 2015 :

Type d'installation	Type de contrôle	Coût unitaire
Neuve et à réhabiliter	Contrôle de conception/implantation	110 €
	Contrôle de bonne exécution	57 €
	Contre-visite de bonne exécution	57 €
Existante	Diagnostic de bon fonctionnement	94 €
	Contrôle périodique	94 €
	Diagnostic de mutation (vente)	94 €

M René VALORGE indique que les particuliers peuvent bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau dans la cadre de travaux de réhabilitation.

**Proposition : reconduire les montants de redevance tels que prévus dans le règlement de service afin d'assurer une équité entre les redevables (entre ceux dont le diagnostic a été fait et ceux à venir en 2016)**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

- **Demandes de subventions AELB sur le poste de technicien de rivières pour le suivi du Jarnossin et du programme Bords de Loire :**

Afin de permettre un financement du poste de François PARET, technicien de rivières à Charlieu Belmont Communauté sur l'année 2016, il est préconisé de déposer 2 dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : un dossier pour solliciter 50 % sur un mi-temps de l'agent afin d'assurer la préparation du futur programme Bords de Loire et un dossier pour solliciter 50 % sur l'autre mi-temps pour le programme Jarnossin.

**Proposition : autoriser le Président à solliciter les financements décrits plus haut.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

 **ENFANCE JEUNESSE :**

- **Ludothèque examen des scénarios objectif 2 (harmonisation de l'accès au prêt) :**

Mme Isabelle DUGELET reprend les éléments du diaporama présenté lors du dernier conseil principalement sur l'objectif 2 concernant l'harmonisation de l'accès au prêt.

Le Conseil pourrait être amené à définir les orientations pour 2016 : achats de jeux, acquisition d'un véhicule, mise en place de tournées ou de permanences...

Le recrutement du contrat aidé pour la ludothèque aura lieu courant janvier. Mme Christiane LONGERE fait remarquer qu'une subvention de 10 000 € était versée à l'ancienne ludothèque de Charlieu avant sa fermeture. Ce montant est donc à inclure dans le budget de la ludothèque. M.VALORGE invite le conseil à poursuivre la réflexion et précise que d'autres éléments notamment sur le chiffrage pour l'aménagement du dernier étage du service enfance jeunesse de Belmont seront communiqués. Il ajoute qu'il conviendra avant toute décision d'être vigilants sur les couts de fonctionnement.

- **Convention de mise à dispo du véhicule Expert :**

La convention a pour objet la mise à disposition du véhicule 9 places de la Communauté de Communes, pour des sorties ponctuelles organisées par une structure d'accueil enfance ou jeunesse, financée par la Communauté de Communes ;

Le montant de la mise à disposition est évalué à :

- 0,32 € du km
- 0,10 € du km pour l'amortissement du véhicule
- 1,35 € par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant

Une facture annuelle est établie par la Communauté de Communes.

Si la structure met du carburant dans le véhicule, le montant est déduit de la facture sur présentation d'un justificatif. Les structures devront assurées elles-mêmes le véhicule.

**Proposition : autoriser le Président à conventionner avec les structures demandeuses et ce, à titre d'expérimentation sur 2016.**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

- **Vote des tarifs 2016 (accueil de loisirs, séjours et ludothèque) :**

Comme chaque année il y a lieu de revoir les tarifs applicables à l'accueil de loisirs géré en régie (secteur Belmont) (voir document joint)

Les modifications par rapport à 2015 :

- AL vacances et mercredis : +0,01€ sur le tarif à la ½ heure  
+0,07€ sur le coût du repas

Soit une augmentation de 0,25€ maximum sur une journée complète avec repas.

- Intégration des aides dans le coût du tarif pour les séjours, activités passerelles et spécifiques, accueil de loisirs ados, par la création d'une nouvelle tranche de quotient.
- Pour la ludothèque augmentation du coût d'adhésion annuelle (passage de 20 € à 25 € par structure).

**Proposition : valider l'ensemble des tarifs proposés dans le document joint à la note.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

 **SERVICES :**

- **Conventions de mise à disposition de locaux à la maison des services :**

(Ellips, UDAF, Liens en roannais, Pôle emploi)

Rappel :

Structures	Numéro du bureau	Permanences	Loyer et charges annuelles
<b>Rez-de-Chaussée</b>			

CPAM	01	Lundi, mardi et jeudi	Bureau mutualisé aménagé par la CPAM. 1 900 € loyer + 1 900 € de charges
CARSAT Retraite	01	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredis	
CARSAT Social	01	Vendredi	
Espace Cyber	02	Tous les jours	-
Espace Cyber	03	Une journée/semaine pour du télétravail (libre le reste du temps)	-
<b>Etage</b>			
Département de la Loire 6 bureaux privatifs	10 à 15	Tous les jours	8 000 € loyer + 46 % des charges
ASOIE	16	Lundi, mardi, jeudi matin et vendredi matin	Gratuit
Entraide sociale	16	3 jeudis après-midi par mois (les 3 premiers)	420 € loyer + 420 € charges
UDAF (doit confirmer)	16	Mercredi	840 € loyer + 840 € charges
Liens en Roannais (doit confirmer)	16	1 jeudi après-midi par mois	210 € loyer + 220 € charges
Pôle Emploi	17	Le mardi et jeudi si disponible	Gratuit
Ellipps	18	Mardi, mercredi, jeudi	1 100 € de loyer + 900 € de charges
Mission Locale	17	Mercredi	Charges à 1 300 € forfaitaires

Une visite de la maison des services sera organisée lors du prochain conseil.

**Proposition : autoriser le Président à signer les conventions avec l'UDAF, Ellipps, Pôle emploi et Liens en roannais (règlement intérieur annexé à chaque convention).**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Vote des tarifs 2016 de l'Espace cyber :**

M Bruno BERTHELIER explique que les tarifs 2015 étaient les suivants :

- 15 € pour 10h30 d'initiation soit 7 ateliers de 1h30 (+ 1<sup>er</sup> atelier offert),
- la gratuité pour les demandeurs d'emploi et associations du territoire pour une intervention de l'espace cyber s'inscrivant dans le cadre de l'activité de l'association (pas à titre individuel),
- impressions limitées à 5 par jour et par personne (en noir et blanc).

Proposition de tarifs pour 2016 :

Offre de service	Jour	Horaires	Tarif
<b>Adhésion individuelle annuelle* obligatoire pour accéder aux différents services de l'Espace Cyber : 5 €</b> Carte d'adhésion et règlement d'utilisation du service, remis pour toute nouvelle inscription. La carte doit impérativement être présentée pour accéder au service			
Ateliers thématiques tous publics**	Mercredi Jeudi Vendredi (1/2)	9h00 - 12h30 9h00 - 12h30 11h00 - 14h00	Planning mensuel <b>3€ l'atelier</b> 15€ les 7 ateliers premier atelier offert à tout nouveau participant
<b>Atelier collabor'actif (Exemple : cartopartie)</b>	Vendredi (1/2)	11h00 - 14h00	<b>Gratuit</b>
Ateliers professionnels	Selon programmation, 1 fois par trimestre		<b>5€ l'atelier</b>

Accès libre	Mercredi Jeudi	9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30	Gratuit jusqu'à 30 minutes, 1€ pour 30 minutes à 2h d'accès (matériel + connexion, sans accompagnement)
Coworking Espace de travail partagé	Mercredi Jeudi	13h30 - 16h30	5€ la demie journée Impression noir blanc - couleur offerte ***
Télétravail Bureau individuel	Mercredi Jeudi	9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30	8€ la demie journée 15€ la journée Impression noir blanc - couleur offerte ***

« Tarifs applicables à partir de 2016 + n° de la délibération »

#### Nouveautés Espace Cyber

\* par an, à la date d'inscription

\*\* autorisation parentale nécessaire pour les mineurs

\*\*\* limitée à 20 pages par demi-journée

Pour les associations et les collectivités qui souhaiteraient emprunter du matériel informatique ou réaliser une animation ponctuelle autour des nouvelles technologies : un règlement ainsi qu'un formulaire sont à disposition auprès du service. Pour toute autre demande : accompagnement de projets, mise en place de formations délocalisées, initiation aux nouveaux usages, etc. merci de prendre directement contact avec les animateurs.

M René VALORGE souligne la qualité du travail d'Amandine CARTET qui est très professionnelle et à l'écoute des usagers.

#### Proposition : valider les nouveaux tarifs 2016 (encaissement via la régie de recette prévue à cet effet)

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



#### SCOT :

##### - Avis PLU Briennon :

→ Consommation foncière au 15/10/ 2015 :

Droit de la commune (2012-2022) : 36 400 m<sup>2</sup>

Consommation totale : 30779 m<sup>2</sup> (avec le PA de 2015)

Reste donc : 5 621 m<sup>2</sup>

Rappel des droits mixité économique dans tissu urbain de la commune : 0.4 ha

Rappel des droits en équipements et service sur la commune : 0.6 ha

→ Consommation pour ZA

Droit de la commune : 2,2 ha

Consommation totale : m<sup>2</sup>

Reste donc : 2,2 ha

Les données inscrites page 15 et 49 concernant les zones disponibles sont erronées.

→ OAP :

3 OAP ont été inscrites dans les documents

- AU1 du bourg
- AU2 au bourg (noté ouverture après 2022)
- AU3 à Maltaverne (noté ouverture après 2022)

→ SRCE : Le PLU de la commune de Briennon prend bien en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

→ Coupures vertes : La coupure verte se trouvant sur la RD 4 entre Pouilly sous Charlieu et Briennon est bien reportée sur la cartographie, par contre les prescriptions correspondantes affichées dans les documents du SCOT ne sont pas inscrites dans le rapport de présentation.



A rajouter : *Prescriptions DOG page 8*

Les coupures vertes à maintenir portées sur le Plan d'Orientations Générales le long des axes routiers majeurs seront strictement inconstructibles de part et d'autre de la route, sur une profondeur à préciser selon les cas, qui ne pourra être inférieure à 200 m, afin qu'il n'y est plus de nouveaux bâtiments qui viennent obstruer les vues.

Les bâtiments existants dans cette bande pourront faire l'objet de travaux de réhabilitation ou d'aménagement ou d'extension limitée (10 à 15 % de la surface existante maximum), à condition qu'ils n'obstruent pas plus la vue depuis l'axe.

→ PPRNPI : le Plan Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation est bien pris en compte dans le PLU de la commune de Briennon.

→ Capacité du PLU :

Sur le tableau qui se trouve page 224 du rapport de présentation, il est noté que la commune a un droit de 3.82 ha, cette donnée est erronée car le SCoT prévoit 3.64 ha.

De plus des prescriptions concernant des zones AU sur la période 2022-2025 y ont été inscrites, ce qui est incompatible avec le SCoT, aucun droit n'ayant été validé pour cette période.

**Proposition : rendre un avis favorable sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :**

- **Il est souhaité que les chiffres concernant les droits de la commune soient modifiés afin d'être cohérents avec le SCoT et que les informations concernant les prévisions sur la période 2022-2025 soient retirées des documents du PLU.**

- **La commune devra également modifier le récapitulatif de la superficie déjà consommée. Pour cela elle se basera sur les données qui ont été validées avec le bureau d'études et qui sont inscrites dans la première partie de la délibération.**

- **Il est souhaité que les données notées page 15 et 49 concernant les disponibilités en zone d'activité soient modifiées.**

- **Il faut que soit rajoutée la prescription concernant les coupures vertes inscrites dans le SCoT et qui concerne la RD 4 entre Pouilly sous Charlieu et Briennon**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Avis PLU Cuinzier :**

→ Consommation foncière au 26/11/2015 :

Droit de la commune (2012-2022) : 16 100 m<sup>2</sup>

Consommation totale : 7 002 m<sup>2</sup>

Reste donc : 9 098 m<sup>2</sup>

Proposition dans le PLU : 0.96 ha donc différence de 500 m<sup>2</sup>

Rappel des droits mixité économique dans tissu urbain de la commune : 0.2 ha

Rappel des droits en équipements et service sur la commune : 0.4 ha

→ Consommation pour ZA

Droit de la commune : 0.5 ha

Consommation totale : 0 m<sup>2</sup>

Reste donc : un lot de 5 000 m<sup>2</sup> dans la ZA du Pilon

→ OAP :

Deux OAP recensés dans le document :

- Une sur le secteur Sapin pour 2 133 m<sup>2</sup> à échéance 2016-2022

- Une sur le secteur Grande Maison pour 3 528 m<sup>2</sup> à échéance 2016-2022

→ SRCE : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique bien pris en compte dans le document.

Les façades urbaines et lignes de crêtes ont bien été prises en compte dans le document

→ L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.

Le document reprend bien toutes les prescriptions inscrites dans le SCoT

**Proposition : rendre un avis favorable sous réserve de diminuer les parcelles classées « à urbaniser » dans le PLU afin d'arriver à 0.91 ha pour d'être compatible avec les droits inscrits dans le SCoT.**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Mme Christiane LONGERE souhaiterait que les relations entre le SCOT et les communes soient plus fluides, sans forcément avoir à passer par l'intermédiaire du Bureau d'Etudes.

**Divers :**

- Projets santé du territoire et bilan des rencontres du Président avec l'ARS et avec Monsieur le Sous-Préfet :

M. VALORGE leur a présenté l'évolution inquiétante de la présence médicale sur le territoire (13 médecins en 2015 contre 18 en 2012) et a évoqué les 3 projets en cours sur le territoire, projets complémentaires et nécessaires pour une couverture médicale équilibrée sur le périmètre de CBC :

- A Belmont (ancien siège de la communauté de communes de Belmont) avec le Lien en Roannais : création d'un centre de santé avec 2 médecins salariés. Projet validé par l'ARS.
- A Pouilly, projet communal qui prévoit l'accueil de 3 médecins et d'autres professions de santé.
- A Charlieu, projet réfléchi initialement par le cabinet médical du Sornin qui pourrait voir le jour sur le site de l'Hôpital local et pour lequel un portage public est sollicité

L'ARS et M. le Sous-Préfet ont bien compris l'intérêt complémentaire de ces différents projets, et sont prêts à les accompagner dès l'instant où ils s'inscrivent dans une vision partagée sur le territoire. L'ARS conditionne notamment son soutien au projet de Charlieu à la tenue de permanences de soins en d'autres lieux plus excentrés.

Ce sujet sera à nouveau traité au sein du groupe de travail constitué puis débattu en conseil.

- Loi NOTRe : M.VALORGE relate la récente assemblée des maires qui a examiné les conséquences de l'application de la loi NOTRe quant à la prise de compétences nouvelles dont les échéances s'échelonnent jusqu'à l'horizon 2020. Il explique que l'assemblée des maires a validé la constitution de groupes projets dont la mission consiste à proposer une méthode et des scénarios à l'assemblée des maires et au conseil communautaire (voir documents joints). Il propose au conseil de valider la composition de ces groupes projets.